

COMPTE - RENDU
RÉUNION DU 13/10/2020

Présents : Mane, Robertet, Balitrand, Argeville, Elaiapharm, BLH, Oredui, Entis, ANCSE.

1) Invitation « Les rêveries de Marion » (Rémi - Argeville)

Marion crée des bijoux en pierres naturelles semi-précieuses, avec possibilité de personnalisation.
Chaque création est une édition limitée.

Possibilité de faire une expo/vente dans les entreprises.

Contact : 06 87 02 26 35

Le site internet : <https://lesreveriesdemarion.fr>

2) Afrique du Sud

Groupe 1 du 13 au 24 Mai 2021 : reste 6 places

Groupe 2 du 15 au 26 Mai 2021 : reste 2 places

Groupe 3 du 20 au 31 Mai 2021 : reste 4 places

Groupe 4 du 26 Mai au 06 Juin 2021 : complet

Nous avons jusqu'à fin décembre pour compléter les groupes.

Ce voyage est ouvert aux extérieurs, famille, amis, retraités...

3) Concours de pétanque

Concours de pétanque acepg, vendredi 16 octobre 2020, 19h30 à Perdigon.

52 doublettes inscrites :

21 Robertet

9 Mane

6 Balitrand

6 Tournaire

5 Girardin

3 Expressions Parfumées

1 COS Mairie de Grasse

1 Floressence

L'inscription est à 20,00 € par doublette.

+ La formule sandwich, chips, boisson, glace à 9,00 €.

Les lots :

Vainqueurs Concours

2 Coffrets outillage offert par Balitrand

Finalistes

2 cartons de vin Château Roubine rouge

½ Finalistes

4 cartes cadeaux de 40,00 €

Vainqueurs Consolante

2 coffrets outillage offert par Balitrand

Finalistes

2 cartons de vin Grandpré rouge

½ Finalistes

4 cartes cadeaux de 20,00 €

4) Tournoi de Foot à 5

Le tournoi de foot à 5 inter-entreprises est finalement reporté à l'année prochaine en raison des restrictions gouvernementales.

5) Questions diverses

Yves (ANCSE) : le nouveau site de l'acepg sera opérationnel à la fin du mois.

Il sera en lien avec le site : <https://www.zecse.fr>

Nous aurons accès, gratuitement, au catalogue de France Billet : <https://www.francebillet.com>

Yves va se renseigner auprès du CSE MMV si il est possible, cette année, de renouveler l'offre ACEPG pour 2 WE dans la résidence MMV d' Isola 2000, début décembre.

Congé enfant malade :

Elaipharm bénéficie de 1 jour rémunéré, le salarié doit fournir un certificat médical.

Pour Argeville, le congé enfant malade est accordé si le salarié pose ½ JRTT/jour d'absence + certificat médical.

**Prochaine réunion acepg
Mardi 10 novembre 2020**

*Invitation "Le monde Marlène" photographe par Yves (ANCSE)
Invitation "Senteurs & Cocooning" création de bougies par Isabelle (BLH)*